

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2013-2015

Entre les soussignés

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Hôtel du Département

93006 Bobigny Cedex

Représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis agissant en vertu de la délibération n°08-16 de la Commission permanente en date du 19 septembre 2013

Ci-après désigné « Le Département »

ET

L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

4, rue Georges Enesco

94010 Créteil Cedex

Représentée par madame Florence Robine, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités

Ci-après désignée «La direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale»

PRÉAMBULE

Le collège est un, et ni les parents ni les élèves n'ont le souci de faire le partage des compétences entre la collectivité nationale et la collectivité territoriale.

Dans un contexte national où la « Refondation de l'École de la République » est une priorité de l'Etat, la direction académique de la Seine-Saint-Denis et le Département de Seine-Saint-Denis décident de renforcer l'articulation de leurs actions qui visent à la réussite scolaire et personnelle de tous les collégiens.

■ Le contexte

Le Département met en œuvre deux projets qui permettent les développements des politiques éducatives adaptées au territoire de la Seine-Saint-Denis : le plan exceptionnel d'investissement (2010-2014) et le projet éducatif départemental (2012-2015).

Pour sa part, l'académie de Créteil s'est dotée d'un projet académique (2012-2015) qui s'articule autour de trois grands axes (Réussite : créer les conditions de la réussite de chaque élève ; Équité : ne laisser personne au bord du chemin ; Solidarité : travailler ensemble dans une académie solidaire).

Enfin, la Seine-Saint-Denis, en dépit de ses richesses et potentiels, reste fortement marquée par une situation socio-économique préoccupante. Ce département se caractérise également par une hausse constante de ses effectifs à l'école comme au collège. C'est un territoire non-homogène avec des spécificités qui engendrent des dynamiques différentes dont il convient de tenir compte au plan éducatif.

■ Les objectifs

Ces différents projets sont complémentaires et mettent en avant des objectifs communs.

La réussite pour tous est une priorité nationale. Dans le respect de l'autonomie des établissements, la direction académique et le Département proposent des actions concertées susceptibles de contribuer à la réussite des collégiens.

L'éducation partagée s'entend comme la complémentarité des actions menées. Elle permet d'assurer une continuité éducative incluant tous ses acteurs, dont les parents et les associations.

Le projet éducatif territorial vise à renforcer l'articulation des actions du Département et de la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale, une adaptation plus forte aux caractéristiques du territoire, afin de relever les défis partagés en mobilisant les atouts du département.

De même, ses signataires chercheront à favoriser des partenariats associant des collectivités locales engagées dans le domaine de l'Éducation, afin de poursuivre ce même objectif de cohérence et de complémentarité des actions à destination des collégiens.

■ Les principes

Le projet éducatif territorial repose sur des principes : le respect des compétences de chacun, la complémentarité des actions, le partage des informations et des outils, l'expérimentation et l'innovation.

Il concrétise cette volonté de travailler ensemble sur des actions existantes et

de poursuivre l'innovation par la conception et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs durant les trois prochaines années.

Il s'appuie sur la participation active des collègues du Département tout en respectant leur autonomie.

Le projet éducatif territorial se décline en quatre axes (I) d'actions en faveur des élèves, des parents, des établissements et des personnels. Il fixe également un cadre pour le développement d'expérimentations (II) plus ciblées durant les trois prochaines années. Un comité de pilotage est mis en place. Il sera alimenté par les travaux des groupes de travail correspondant à chacun des quatre axes.

I/ QUATRE AXES D'INTERVENTION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DE LA SEINE SAINT DENIS

Axe 1 - Des actions en faveur des élèves

C'est dans le domaine des démarches éducatives que s'exerce depuis plusieurs années un partenariat actif entre le Département et l'Éducation nationale.

Concernant la plupart de ces actions, si la compétence pédagogique reste du ressort de l'Éducation nationale, la complémentarité des dispositifs avec les enseignements dispensés contribue à la réussite scolaire.

En structurant ces démarches, le projet éducatif départemental rend lisible et cohérent l'ensemble des démarches éducatives proposé par le Département aux établissements. Il développe autour des dispositifs existants des actions nouvelles qui permettent d'avancer dans certains domaines dont l'importance est soulignée par de nombreux acteurs.

Le travail commun est organisé à partir de trois thèmes : le parcours de l'élève, la citoyenneté et la construction de soi.

Détail des actions

1. Le parcours de l'élève

- Évolution des parcours (renforcement de la personnalisation des parcours et des réponses pédagogiques : le développement de programmes personnalisés dans les collèges avec notamment autour du numérique)
- Orientation (découvertes des filières professionnelles, plateforme numérique d'offres de stages, forums des métiers, stages de troisième...)
- Renforcement de l'action pédagogique dans la perspective d'une meilleure utilisation du numérique
- Prévention du décrochage scolaire (ACTE, dispositifs MGIEN, projets région...)
- Scolarisation des élèves handicapés (travail de fond avec la MDPH dans la perspective de leur meilleure autonomie et inclusion)
- Santé, bien-être, protection de l'enfance (lutte contre le harcèlement, outil d'observation de la santé des jeunes, nutrition et éducation au goût, comité de pilotage de la petite enfance favorisant des continuités...)

2. La citoyenneté

- Lutte contre les discriminations (développement d'un travail partagé sur les relations garçons filles, vers une convention avec l'observatoire des violences

faites aux femmes)

- Lutte contre le harcèlement entre élèves
- Prévention des violences (mission départementale de prévention des violences à l'École ...), la prévention et la sécurité routière
- Éducation à la citoyenneté (Conseil général des collégiens)
- Écologie urbaine

3. La construction de soi

- Ouverture culturelle, ouverture sur le monde (cordées de la réussite, résidences In Situ, éducation à l'image, voyages Odyssée Jeunes, collège international, parcours de découvertes urbaines...)
- Temps libre dans le collège (jeu)

Méthodologie et outils de pilotage

- Groupe de travail de l'axe 1 (missions délimitées et formalisées, comité de suivi des actions, reprises régulières de diagnostics par thématiques pour réorienter l'action).
- Evaluations communes par actions
- Partage d'outils de pilotage
- Batterie d'indicateurs simples sur les principales thématiques (composition sociale, résultats scolaires et orientation, absentéisme et décrochage, ...).

Axe 2 - Des actions en faveur des parents

Si le rôle et la place des parents à l'école sont reconnus et affirmés dans les textes, la collaboration harmonieuse de tous les partenaires est à conforter et à développer. Un travail commun entre l'Éducation nationale et le Département en la matière est porteur d'avancées en ce domaine.

Les dispositifs existant peuvent être étendus ou améliorés. Les actions seront menées dans trois domaines : l'information faite aux parents sur le fonctionnement de l'établissement et le parcours scolaire des élèves, la formation offerte aux parents selon des thématiques spécifiques, la participation des parents à la vie de l'établissement.

Détail des actions

1. L'information

- Mallette des parents
- Sites internet du Département et de la DSDEN
- Lettres numériques du Département sur le PED et sur les actions spécifiques (ex : Département des collégiens)
- Octroi des bourses

2. La formation

- Rencontres avec les parents délégués
- Ateliers sociaux linguistiques
- Dispositif « Parentalité et numérique »
- Organisation de stages de parents

3. La participation

- Instances des EPLE
- Maisons des parents
- Dispositifs du projet éducatif départemental (ex : commissions menus, parcours de découvertes urbaines etc.).

Méthodologie et outils de pilotage

- Groupe de travail de l'axe 2 (missions délimitées et formalisées, comité de suivi des actions, reprises régulières de diagnostics par thématiques pour réorienter l'action)
- Evaluations communes par domaine
- Partage d'outils de pilotage (calendrier des CA harmonisé par canton,...)
- Batterie d'indicateurs simples sur les principales thématiques du projet (résultats aux élections, composition des CA,...)

Axe 3 - Des actions en faveur des établissements

Dans le cadre du projet éducatif territorial, la direction académique et le Département souhaitent renforcer leur partenariat en direction des collèges afin de mieux appréhender les besoins en matière d'infrastructures et de dispositifs spécifiques en Seine-Saint-Denis.

Détail des actions

- Développement du numérique (infrastructures, usages, accompagnement, évaluations)
- Préparation conjointe de l'ouverture des nouveaux collèges du Département (sectorisation, implantation des moyens, information aux familles...)
- Vision globale et partagée de la carte scolaire
- Sécurisation des établissements
- Echange autour des dotations en personnels du département et de l'État
- Suivi des dispositifs spécifiques
- EPS, pratique et infrastructure
- Une ambition pour l'internat scolaire public

Concernant la sectorisation et l'affectation des moyens

Au regard de l'intrication des compétences en ces matières, la sectorisation, l'affectation des élèves, l'attribution des moyens pédagogiques et la définition de l'offre scolaire locale (procédure complémentaires de la carte scolaire) doivent faire l'objet d'un pilotage global et concerté entre l'Etat et le Département.

La scolarisation des élèves présentant des besoins particuliers

La scolarisation des élèves présentant des besoins particuliers nécessite la mise en œuvre de moyens spécifiques. Cela requiert une programmation commune entre la direction académique et le Département : carte des dispositifs, équipement, information et formation.

Le Plan numérique à destination des 120 collèges

Accompagnement

- Intensification de la formation des enseignants aux technologies et usages numériques
- Sensibilisation des chefs d'établissement aux conventions d'accès aux locaux hors temps scolaire pour la maintenance corrective des éléments réseau

Infrastructures

- Co-définir un dispositif et les responsabilités pour l'assistance et la maintenance des équipements
- Optimiser le système d'information global des collèges sur la base du réseau départemental THDSSD
- Elaborer un dispositif commun d'inventaire

Usages

Consolider un ENT libre, mutualisé et ouvert aux services numériques innovants tels que les ressources numériques, manuels en ligne et le soutien scolaire et capable d'assurer la continuité école-collège-lycée.

Méthodologie et outils de pilotage

- Groupe(s) de travail de l'axe 4 (missions délimitées et formalisées, comité

de suivi des actions, reprises régulières de diagnostics par thématiques pour réorienter l'action) :

- Evaluations communes par actions
- Partage d'outils de pilotage
- Batterie d'indicateurs simples sur les principales thématiques du projet (suivi des effectifs, composition sociale, ...)

Axe 4 – Des actions en faveur des personnels

Les collèges fonctionnent avec des personnels issus des deux fonctions publiques. Des actions conjointes sont développées en, faveur des enseignants et des personnels ATTEE.

La Seine-Saint-Denis a une population d'enseignants jeunes et venants souvent d'autres départements. Dans ce contexte, la direction académique et le Département souhaitent développer l'accompagnement à la prise de fonctions et à la découverte de l'environnement, favorisant ainsi l'ancrage des équipes enseignantes.

Les personnels ATTEE, employés par le Département, sont placés sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège, en articulation avec le gestionnaire. Cette gestion nécessite des règles clairement définies et acceptées de tous. La direction académique et le département mettent en place un groupe de travail spécifique à cette question dès le début de l'année 2013. Il aura pour objectif de proposer une charte.

Le Département mène un projet de renforcement du service public des ATTEE afin d'améliorer la qualité du service public, professionnaliser et valoriser les compétences des agents du département travaillant au quotidien dans les collèges. Il associe la DSDEN aux travaux menés.

Détail des actions

- Accompagnement des personnels enseignant pour une meilleure connaissance et une bonne intégration dans le département
- Renforcement des échanges autour de la notion de supérieur hiérarchique fonctionnel (principal), articulation avec le gestionnaire notamment dans la gestion du personnel ATTEE
- Organisation de formations conjointes entre personnel Éducation nationale et personnel du département
- Formation des personnels ATTEE

Méthodologie et outils de pilotage

- Groupe de travail de l'axe 3 (missions délimitées et formalisées, comité de suivi des actions, reprises régulières de diagnostics par thématiques pour réorienter l'action)
- Evaluations communes par action
- Partage d'outils de pilotage

II/ DES ACTIONS INNOVANTES

Des actions d'innovation ciblées sur des EPLE

Dans le cadre d'une convention d'objectifs entre l'Etat, le Département et l'EPLE, des chantiers d'innovation locale sont mis en place dans quatre ou cinq collèges de Seine-Saint-Denis.

Les signataires de ces conventions conviennent sur la durée de trois années scolaires de mobiliser, pour ces EPLE, dans le respect de leurs compétences, les moyens humains et financiers pour développer, dans une démarche d'expérimentation, une complémentarité d'action entre :

- des dispositifs de pédagogie innovante ;
- des démarches éducatives ;

L'ensemble des actions envisagées dans les différents axes de la présente convention, en tant que dispositifs en faveur des élèves, des parents et des établissements, viendront renforcer cette démarche expérimentale.

Des actions d'innovation thématiques

Elles porteront en priorité sur les thèmes suivants :

- la continuité scolaire en lien avec les communes (cycle CM2-6^e) et les régions (transition 3^e-seconde). La prévention du décrochage scolaire sera à ce titre une priorité d'intervention ;
- un programme numérique renforcé et un investissement fort sur les nouveaux usages du numérique ;
- l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de cours pour des activités éducatives, des interventions d'associations locales, des événements liés à la vie du territoire. L'un des objectifs sera de renforcer l'intégration de l'établissement dans le territoire ;
- le développement d'une démarche pédagogique pluridisciplinaire forte, partie prenante du projet d'établissement, autour de projets éducatifs. Les dispositifs existants dans le domaine de l'ouverture culturelle comme Odyssée Jeunes, ou sur la parentalité seront des domaines d'action privilégiés.

Le plan numérique

Accompagnement

- Création d'un EPN (espace public numérique) dans le pôle ouvert des collèges PEI pour l'accueil notamment des parents. Expérimentation sur 3 collèges à la rentrée 2014
- Initier une démarche collective d'étude sur les incidences du numérique sur les pratiques éducatives (prise en compte de l'individualisation de l'enseignement, organisation du « travailler ensemble », porosité du temps scolaire et hors scolaire...)

Infrastructures

- Participation à un dialogue compétitif en vue de la définition de la nouvelle architecture et de la maintenance du système d'information des collèges
- Expérimentation en partenariat dans 6 collèges d'une solution de maintenance automatisée conduite par le Département

Usages

- Expérimenter dans 3 collèges l'application de soutien scolaire nationale issue

des investissements d'avenir

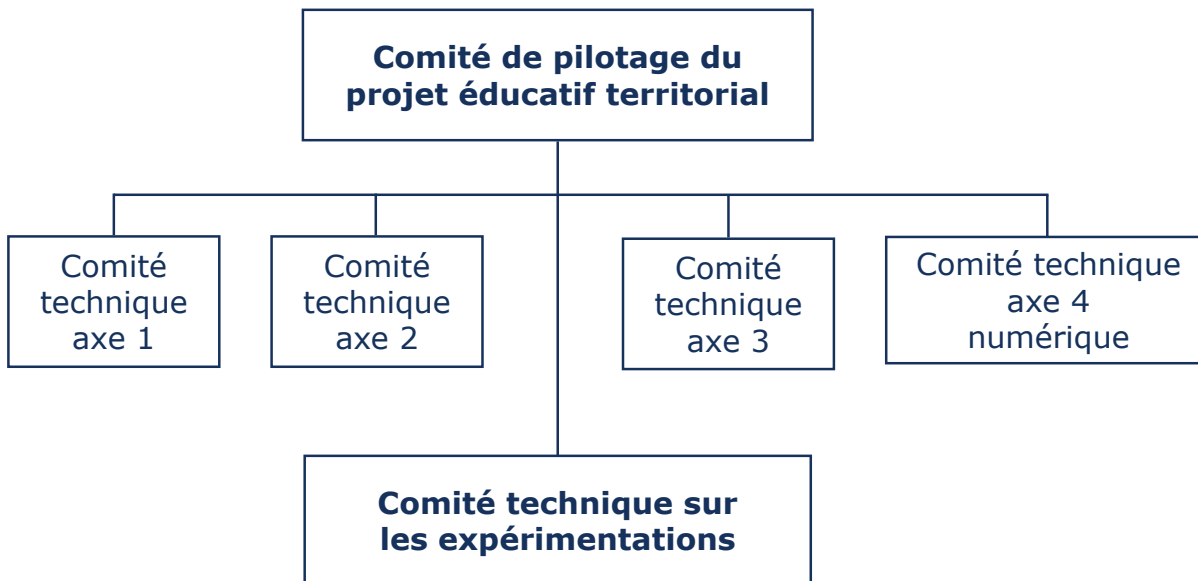
- Expérimenter dans 3 collèges THD *le serious game* sur l'orientation en partenariat avec France Télévision et l'ONISEP autour de la « Cité orientée »
- Initier une démarche collective d'étude de filières numériques «classes CHAN » en lien avec le tissu entrepreneurial et universitaire exceptionnel de la Seine-Saint-Denis dans le champ de la création numérique.

III/ GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

Un comité de pilotage est instauré entre la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale et le Département afin de suivre la mise en œuvre du projet éducatif départemental.

Il a notamment vocation à organiser les comités techniques, donner les axes de réflexions, établir l'évaluation des actions mises en place.

La gouvernance du projet éducatif territorial peut être présentée comme suit :



Une réflexion sur les moyens permettant de mettre en œuvre ces actions devra être menée.

Pour l'académie de Créteil,
La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

Pour le Département,
le Président du Conseil général,

Florence Robine

Stéphane Troussel

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.